



Strasbourg, le 8 juillet 2010

15 CEMAT(2010) Final 8F

**15<sup>E</sup> CONFERENCE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE  
RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CEMAT/CdE**

Moscou, Fédération de Russie

8-9 juillet 2010

**DECLARATION DE MOSCOU CEMAT**

*Document du Secrétariat de la CEMAT du Conseil de l'Europe  
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire  
Direction de la culture et du patrimoine naturel et culturel*

## **Déclaration de Moscou CEMAT**

### **« Les enjeux du futur : le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation »**

*adoptée par les Ministres responsables de l'aménagement du territoire à la 15<sup>e</sup> session plénière de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à Moscou, Fédération de Russie, le 9 juillet 2010*

*Nous, Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe participant à la 15<sup>e</sup> session plénière de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire, qui célèbre également le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT, à Moscou, Fédération de Russie, les 8 et 9 juillet 2010,*

Considérant :

- l'attachement du Conseil de l'Europe à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste, concrétisé dans plusieurs conventions et chartes européennes, et le fait que la CEMAT a placé au rang de ses priorités la promotion de la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, par la voie notamment du renforcement de la cohésion territoriale et par des approches démocratiques fondées sur la participation accrue des collectivités locales et régionales et de la société civile aux processus de développement territorial ;
- les changements considérables survenus au cours des quarante dernières années en termes d'exigences à l'égard des politiques de développement territorial et engendrés par la dynamique des facteurs contextuels, l'émergence de nouveaux défis et l'avancée des valeurs sociétales ; le rôle essentiel joué par la CEMAT au cours de ces quarante années s'agissant de la promotion d'activités efficaces en matière de développement territorial à tous les niveaux, y compris le niveau transfrontalier, afin de renforcer le bien-être des citoyens européens ainsi que la qualité et l'attractivité du territoire européen, et la nécessité de donner à la CEMAT, en cette occasion mémorable, un nouvel élan, bien adapté au nouveau contexte ;
- l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur du développement durable, tel que reconnu par la Déclaration finale du Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (2005), par le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING, et exprimé par la CEMAT à travers les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » (2000) et la Recommandation afférente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres (2002), la Déclaration de Ljubljana sur « La dimension territoriale du développement durable » (2003) et la Déclaration de Lisbonne sur « Des réseaux pour le développement territorial durable du Continent européen : des ponts à travers l'Europe » (2006) ;
- qu'en cette année de défis économiques et sociaux, les priorités de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai-novembre 2010), centrées sur l'achèvement d'une plus

grande cohésion territoriale, sont pleinement en lien avec les engagements de la CEMAT en faveur du développement territorial durable du Continent européen.

Eu égard au Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et à l'Agenda territorial de l'Union européenne et de son premier programme d'action, adoptés lors des réunions informelles des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres de l'Union européenne respectivement à Potsdam en 1999 et à Leipzig et à Ponta Delgada en 2007 ;

Faisant suite aux principes et objectifs proposés dans le programme de travail du Comité des hauts fonctionnaires pour la période 2007-2010, axé sur le thème « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » ;

*Adoptons la Déclaration suivante :*

### **1. Les grandes étapes de l'itinéraire de la CEMAT**

La CEMAT a été créée en 1970 dans le but de développer la coopération transnationale sur des questions communes de développement territorial telles que les déséquilibres régionaux croissants générés par la prospérité économique, le passage structurel à une économie davantage basée sur les services ou l'intégration territoriale par delà les frontières nationales. Rapidement, de nouveaux défis ont émergé et ont dû être portés à l'ordre du jour de la CEMAT, tels que la croissance du chômage dans les régions industrielles, le retard économique des périphéries européennes, les tendances à la polarisation à l'intérieur et autour des zones métropolitaines et la prise de conscience de l'importance des questions liées à l'environnement. Plus récemment, des innovations majeures en matière de systèmes de télécommunication, notamment l'introduction à l'échelle mondiale d'Internet et des technologies de communication connexes, ont rendu possibles l'émergence de la société de la connaissance et l'accélération de la mondialisation. Il est alors apparu que la formation de pôles de compétitivité et le développement axé sur les ressources régionales étaient des stratégies bien adaptées.

L'événement politique le plus important de la période de l'après-guerre sur le continent européen a eu lieu en 1989-91, juste à mi-parcours des quarante années d'activités de la CEMAT, avec la chute du rideau de fer. La période de transition qui a suivi, dominée par l'introduction de l'économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Russie, a eu des effets territoriaux considérables, en ce qui concerne aussi bien les villes que les zones rurales. L'intégration territoriale a pu ensuite progresser à l'échelle du continent et des réseaux de toutes sortes se sont développés au cours des vingt dernières années dans l'ensemble de l'Europe. Le continent européen est à nouveau unifié, dans un contexte où les disparités économiques restent cependant importantes.

Durant les quarante dernières années, l'organisation interne des compétences institutionnelles au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe a considérablement changé. Le processus de démocratisation et le changement de polarisation qui en est résulté ont conféré d'importantes responsabilités, en matière de développement territorial, aux régions et aux municipalités de la plupart des pays. Même dans les pays d'Europe centrale et orientale, le processus de

décentralisation, engagé plus tardivement, a considérablement progressé, donnant naissance, comme en Europe occidentale, à des structures de gouvernance territoriale à plusieurs niveaux.

Depuis sa création en 1970, la CEMAT a joué un rôle inestimable dans la promotion de politiques de développement territorial efficaces dans l'ensemble de l'Europe, adaptées aux changements majeurs dans le contexte général :

Des activités de sensibilisation, d'échange de bonnes pratiques et de réflexions prospectives communes ont jalonné ces quarante années d'activités. La CEMAT a eu un impact incontestable sur l'amélioration des législations, des politiques, des procédures, des pratiques et des outils en matière de développement territorial dans de nombreux pays. Son influence a été particulièrement forte lorsque de nouveaux groupes de pays ont rejoint le Conseil de l'Europe, comme cela s'est produit dans le cas de plusieurs pays d'Europe du Sud dans les années 1970 et d'Europe centrale et orientale dans les années 1990.

L'une des réalisations particulièrement utile et influente de la CEMAT a été l'élaboration conjointe et l'adoption politique de doctrines communes et d'avant-garde en matière de développement territorial, telles que la « Charte européenne de l'aménagement du territoire » adoptée à Torremolinos en 1983 et les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » adoptés à Hanovre en 2000, à l'occasion du trentième anniversaire de la CEMAT.

La CEMAT a préconisé les principes de subsidiarité et de réciprocité en vue d'assurer une participation active des régions et des municipalités dans les politiques de développement territorial et de préserver l'unité dans la diversité transmise à l'Europe par son histoire et sa géographie.

La CEMAT a continué de démontrer que des politiques de développement territorial bien conçues et mises en œuvre efficacement sont fondamentales pour garantir un développement durable à long terme, ainsi que l'énoncent les Déclarations de Rio et de Johannesburg et pour protéger et valoriser les paysages conformément aux dispositions de la Convention européenne du paysage.

Durant les années 2007-2010 placées sous la présidence de la Fédération de Russie, la CEMAT s'est particulièrement intéressée, dans le cadre de ses symposiums internationaux, aux sujets suivants : « L'attractivité et l'accessibilité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général » (Andorre, 2007), « Défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines, dans un contexte de globalisation croissante, eu égard au développement économique, social, environnemental et culturel » (Saint-Pétersbourg, 2008), « La dimension spatiale des droits de l'homme : pour une nouvelle culture du territoire » (Erevan, 2008), « Une approche globale pour un développement territorial équilibré du continent européen » (Kiev, 2009).

L'objectif prioritaire de la cohésion territoriale, promue par les Principes directeurs, doit être essentiellement interprété comme étant une dimension territoriale élémentaire des droits de l'homme. Il correspond à une valeur fondamentale de la société européenne, à même de réconcilier les citoyens européens et leurs aspirations quotidiennes en termes de dignité humaine, d'équité et de sécurité, de qualité de vie, d'environnement de travail et culturel avec les transformations inévitables des systèmes de production et de la division internationale et interrégionale du travail, avec des changements des conditions naturelles, comme le changement climatique, et avec le passage à une société plus multiculturelle. La cohésion territoriale est l'objectif le plus vaste et le

plus ambitieux que les politiques de développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques, doivent accomplir.

## **2. Le changement climatique, le vieillissement de la population et la polarisation sociale appellent des réponses appropriées et efficaces en termes de politique territoriale**

De nouveaux enjeux ayant des conséquences importantes sur le territoire ont émergé au cours des dix dernières années, enjeux qui n'ont pas du tout ou pas suffisamment été pris en compte dans les Principes directeurs adoptés en 2000. Or ils exigent des réponses politiques urgentes, notamment en ce qui concerne le développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques.

*L'accélération du changement climatique et la nécessité d'un nouveau paradigme en matière énergétique appellent à prendre de toute urgence des initiatives en termes de développement territorial*

Le changement climatique, à peine perceptible il y a quelques décennies, s'est accéléré au point de devenir l'une des problématiques les plus graves à l'échelle de la planète. Les systèmes reposant sur les énergies fossiles, qui produisent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre, sont largement reconnus comme les principaux vecteurs du changement climatique. Ce phénomène a une incidence croissante sur les systèmes biologiques et physiques et nuit à l'accès élémentaire à l'eau, à la production alimentaire et à d'autres secteurs économiques ainsi qu'à l'environnement. Il est aussi à l'origine de plus en plus de risques naturels aux effets sociaux, économiques et environnementaux préjudiciables. Pour freiner le changement climatique et limiter l'ampleur de ses effets négatifs, il faut parvenir à prendre des initiatives majeures, dictées par un grand nombre de politiques publiques, et à induire des changements importants dans le fonctionnement de la société.

Les politiques de développement territorial ont des missions déterminantes à accomplir dans ce domaine. Pour faciliter le changement de paradigme énergétique, elles doivent contribuer à l'adaptation des systèmes de transport, à la mise en œuvre de mesures efficaces sur le plan énergétique dans la conception des bâtiments et de l'habitat urbain ainsi qu'à la bonne gestion des besoins en mobilité, à la promotion et à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables tout en veillant à l'exploitation durable de l'environnement, à l'équité sociale, et à l'optimisation des avantages économiques à tirer de ces nouvelles approches dans les régions européennes, et ce par le biais d'activités de recherche et développement jusqu'à la mise en œuvre généralisée de nouvelles solutions pratiques adaptées à chaque région. Pour minimiser les effets négatifs du changement climatique, les politiques de développement du territoire doivent parvenir, d'une part, à intensifier les mesures de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, tempêtes, glissements de terrain...) et, d'autre part, à définir des mesures structurelles visant à faciliter tant l'adaptation des systèmes de production (agriculture, sylviculture, tourisme) et des structures urbaines et à renforcer la protection de la biodiversité et des ressources naturelles qui peuvent être touchées par le changement climatique. Il convient en outre d'intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les stratégies de développement au niveau local, régional et national et dans les prises de décision à tous les niveaux, ce qui permet de renforcer considérablement les politiques de développement du territoire.

*Elaborer des réponses appropriées en termes de politique territoriale face aux nouveaux enjeux démographiques et socioculturels*

Les faibles taux de fécondité observés depuis plusieurs dizaines d'années ont aujourd'hui pour effet d'accélérer le vieillissement de la population et, dans certains pays, son déclin. Ces tendances vont s'amplifier à l'avenir, de manière plus intense en Europe centrale et orientale ainsi que dans certaines régions d'Europe occidentale.

L'importance relative de la migration qui a pour conséquence un changement dans l'ensemble de la population, va semble-t-il continuer à se manifester. Ces changements démographiques, associés à un faible taux de natalité et à une polarisation sociale croissante de la société européenne, exigeront une promotion des politiques de développement territorial.

S'agissant de l'accélération du vieillissement de la population, il s'agit d'anticiper le manque de main-d'œuvre dans un nombre croissant de régions européennes - ces améliorations doivent permettre grâce à l'amélioration des compétences, des taux d'emploi, de la productivité et des capacités d'innovation, de renforcer la fourniture de services et d'infrastructures bien adaptées pour les personnes âgées (santé, culture, transport, logement) et l'accès satisfaisant à ces services et infrastructures, et de développer l'économie résidentielle et patrimoniale dans les régions dotées d'un capital naturel et culturel de grande valeur, et ce en attirant un nombre croissant de retraités.

Dans certaines régions (principalement des zones rurales reculées, des zones de faible densité de population et des villes industrielles anciennes), touchées ou menacées par la spirale de la désertification sociale sous les effets conjugués du dépeuplement, du manque d'emploi et de la fermeture des services, les politiques de développement territorial doivent veiller à la fourniture de services essentiels et promouvoir le développement économique et la cohésion sociale afin de maintenir la vitalité de l'habitat et prévenir l'aggravation de la situation. Pour faciliter l'intégration des jeunes – et tout particulièrement celle des femmes – sur le marché du travail dans leur région d'origine, ralentir la tendance à l'émigration externe et améliorer l'attractivité régionale et les perspectives individuelles de ces groupes, il convient d'augmenter considérablement les chances d'accéder à l'enseignement supérieur, à l'apprentissage tout au long de la vie et à des emplois qualifiés, notamment grâce à une meilleure offre de services et d'infrastructures de nature à faciliter également la mobilité intra-régionale, en la liant aux efforts permettant de contrecarrer le processus de déclin en créant de nouveaux emplois.

Pour compenser les effets de la polarisation sociale croissante, en particulier dans les villes, effets qui se concrétisent souvent par la ségrégation sociale, l'augmentation de l'intolérance, l'insécurité, voire la violence, les mesures de développement territorial et d'aménagement du territoire, conjuguées à d'autres politiques publiques et dans le contexte de l'objectif de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, doivent prévenir ces tensions, veiller à l'inclusion sociale et atténuer la ségrégation sociale en réhabilitant et en revitalisant les quartiers qui posent problème.

Les villes ont également un rôle important en faveur de la reprise de l'économie en raison de leur valeur ajoutée en matière d'innovation.

### **3. Promouvoir un développement territorial innovant, durable et cohésif face à l'accélération de la mondialisation et en tant que moyen de relever les enjeux économiques dans la période d'après-crise**

*Tirer un meilleur profit du processus de mondialisation grâce à des approches territoriales plus efficaces*

La mondialisation des économies, tendance dominante depuis les années 1990, est favorisée par la libéralisation des échanges et le développement des technologies de l'information et de la communication, qui ont augmenté la commerciabilité des biens et des services, permettant ainsi la fragmentation transnationale des processus de production en fonction des localisations les plus rentables. Alors que certaines régions européennes tirent des avantages conséquents de la mondialisation, d'autres sont confrontées à une concurrence externe accrue. Il est probable qu'à l'avenir, le processus de mondialisation diffère considérablement de ses caractéristiques actuelles, la concurrence se déplaçant de plus en plus des segments de production à faibles coûts de main d'œuvre vers des productions à forte valeur ajoutée technologique, y compris de plus en plus vers les services et l'agriculture.

Les politiques de développement territorial ont pour mission de contribuer à un meilleur positionnement des régions européennes dans le contexte mondial. La croissance, la stagnation et le déclin ne cause pas seulement des problèmes et des défis, mais offre également l'opportunité de souligner les différences entre les différentes régions et d'apporter des changements pour favoriser l'attractivité du Continent européen dans son ensemble. Les politiques peuvent le faire en apportant aux enjeux mondiaux des réponses locales appropriées grâce à la promotion du développement économique local. Il s'agit de tenir compte du potentiel territorial et notamment du patrimoine, des valeurs et des ressources locales, tout en assurant leur durabilité et leur préservation ainsi que l'identité locale. A cet égard, elles doivent promouvoir l'enracinement territorial des activités économiques en renforçant leurs liens régionaux avec la recherche et développement, la formation, l'éducation, les institutions administratives et culturelles ainsi qu'avec la société civile. Elles se doivent de faciliter l'adaptation des marchés du travail et de permettre aux systèmes de production de se rapprocher de la frontière technologique, principalement en améliorant le niveau de compétence et de formation dans les régions. Elles doivent également contribuer à surmonter la fragmentation encore importante du système économique/technologique européen en facilitant la création de réseaux de coopération, notamment de pôles de compétence, dans toute l'Europe, qui englobent des entreprises, la recherche et développement, des institutions éducatives, des centres de transfert technologique...

*Un développement territorial innovant, durable et cohésif contribuant à surmonter les conséquences de la crise économique*

L'Europe est en train de sortir de la récession économique mondiale la plus grave de la période de l'après-guerre. En raison de la baisse du commerce mondial et des exportations, le processus de mondialisation s'est, pour la première fois, temporairement ralenti. Il est essentiel que le positionnement de l'Europe dans le monde ne pâtisse pas de la crise et que les régions européennes tirent profit efficacement des potentialités du nouveau contexte pour faire un bond en avant décisif en termes de compétitivité. L'aménagement du territoire devrait contribuer à une reprise de

l'économie. En outre, la crise et ses conséquences devraient également être vues et utilisées comme une occasion d'imprimer un élan à la cohésion territoriale, et notamment comme une chance de promouvoir des stratégies fondées sur une approche locale, qui permettent une utilisation plus rationnelle et plus économique des ressources publiques. Il est donc crucial d'utiliser pleinement les capacités des politiques de développement territorial et, pour cela, certains ajustements s'avèrent indispensables.

Les politiques de développement territorial devraient contribuer à réconcilier les mesures à court terme, souvent sectorielles, adoptées par les Etats pour sortir de la crise avec des valeurs et des principes à long terme tels que la cohésion territoriale et le développement territorial durable. Dans cette perspective de relance et de consolidation de l'économie, il conviendrait d'insister davantage sur les approches intégrées, seules capables de produire des effets de synergie et d'éviter les incohérences à long terme, et de soutenir les initiatives locales et régionales qui visent à mobiliser des ressources endogènes et le potentiel territorial. Pendant les décennies à venir les forces économiques et la compétitivité du Continent européen a été de plus en plus déterminée par les volontés des populations et les forces de nos villes dans lesquelles le savoir, l'éducation, l'innovation et la recherche trouve une base forte.

Le débat sur le changement climatique n'est pas incompatible, loin s'en faut, avec la nécessité de relancer l'économie, car la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre offre de réelles occasions de développement économique dans les régions d'Europe en termes d'innovation et d'investissements et impose de nouvelles exigences à de nombreux secteurs relevant du développement territorial (énergie, transport, construction et rénovation des bâtiments, agriculture et sylviculture, tourisme...). L'adoption de nouvelles solutions d'adaptation et de mitigation bien adaptées aux contextes locaux et régionaux de l'ensemble du territoire européen devrait générer un nombre considérable de nouvelles activités et de nouveaux emplois, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et à la réduction des risques liés au changement climatique.

#### **4. La qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale sont des facteurs essentiels pour relever avec succès les nouveaux défis**

La gouvernance territoriale est de plus en plus jugée essentielle pour garantir un développement territorial probant et harmonieux, comme le soulignait expressément la CEMAT à sa 14<sup>e</sup> session plénière en 2007<sup>1</sup>. Le contexte actuel représente à cet égard un défi encore plus grand, avec la nécessité de surmonter rapidement les effets de la crise et de gérer efficacement la transition vers un paradigme énergétique plus respectueux de l'environnement.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'Etats membres depuis 1989, et, partant, des nouvelles frontières et des nouveaux systèmes d'administration, mais aussi d'une perméabilité transfrontalière plus grande à l'intérieur de l'Union européenne et de l'espace Schengen qu'à l'extérieur, il importe de développer de nouvelles formes de coopération pour permettre une intégration territoriale satisfaisante et efficace dans toutes les régions du continent européen.

Etant donné que la compétitivité mondiale s'inscrit dans les territoires, particulièrement dans les nombreux réseaux d'influence et de coopération formels et informels qui existent dans et entre les

---

<sup>1</sup> Résolution n° 2 de la CEMAT sur « La gouvernance territoriale : renforcement des capacités d'intervention par une meilleure coordination », adoptée à Lisbonne en 2007.



régions, il est nécessaire, dans ce nouveau contexte, de prendre des initiatives et de donner des impulsions au niveau européen pour instaurer un développement territorial de qualité, innovant et durable.

Les politiques de développement territorial devraient faciliter la transformation, dans ce nouveau contexte, du capital territorial des régions européennes en valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales, et ce de façon concrète. Cela suppose une gouvernance territoriale novatrice, au sein de laquelle les pouvoirs locaux et régionaux définissent, en coopération avec les acteurs économiques et la société civile, des stratégies concrètes de développement, mobilisent et organisent les institutions et les parties prenantes de manière à mener des projets opérationnels sur la base notamment de partenariats public-privé, et garantissent la cohérence et la durabilité des diverses initiatives en offrant une vision à long terme ainsi qu'un cadre de développement. La création de nouvelles infrastructures et de services et la fourniture des services essentiels sont des défis particulièrement difficiles à relever, au vu notamment du vieillissement de la population, de l'impératif d'insertion sociale et de maintien de communautés et d'établissements humains dynamiques.

Il convient par ailleurs de s'assurer que les nombreuses initiatives de grande valeur prises par les autorités locales et régionales visant à promouvoir le développement des territoires, à diminuer leur vulnérabilité sociale, environnementale et économique et à compenser les effets du changement climatique, ne seront pas, à l'avenir, compromises du fait d'un manque de ressources financières en raison de la crise.

Etant donné que, dans la période d'après-crise, le développement reposera nécessairement sur des approches plus endogènes, associant étroitement le savoir-faire, les valeurs et le potentiel d'innovation des régions, les réseaux de coopération et de sous-traitance, les pôles de compétence au niveau local, les associations et les autres ONG, les politiques de développement territorial devraient permettre une participation plus active de la société civile à la préparation et à la mise en œuvre de stratégies et de projets de développement territorial au niveau local et régional. A cet égard, les pouvoirs locaux et régionaux devraient être encouragés dans leur rôle de facilitateurs de partenariats sur la base de projets, rôle qu'ils assument tout en assurant le soutien administratif et matériel indispensable et les relations avec les autorités de l'échelon supérieur. Les politiques nationales et les interventions de l'Etat devraient être aussi effectives qu'il est possible afin de fournir une transparence et une possibilité de prévision dans la mesure où les actions nationales gouvernementales sont concernées. Cela fournit aussi une base pour le partenariat public-privé.

Etant par nature horizontales, transsectorielles et orientées vers la durabilité, les politiques de développement territorial sont un outil inestimable de protection, de gestion et de planification des paysages, conformément aux dispositions de la Convention européenne du paysage (2000), d'une façon qui reflète l'identité et la diversité de la population vivant dans les différentes régions européennes. La gestion des paysages dans l'esprit de la convention fait partie intégrante de la gouvernance territoriale moderne.

Pour que les décisions appropriées puissent être prises en temps utile, les systèmes conventionnels d'observation du territoire devraient être complétés, en période de changements socio-économiques rapides liés aux crises et événements imprévus, par des informations sur les changements

territoriaux, qui seraient disponibles à court terme, plus qualitatives et fondées sur un travail d'experts.

*A la lumière de ce qui précède, nous, Ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe,*

*Soulignons que :*

La Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui réunit des Etats membres et non membres de l'Union européenne, est un forum unique de débat sur l'avenir du continent européen et de promotion de la coopération et de partenariats, au vu des nouveaux défis qui se présentent et des évolutions du territoire causées par des changements structurels.

Dans un objectif de promotion d'un développement territorial durable et cohésif à l'échelle paneuropéenne, tout en s'attaquant à des questions hautement stratégiques présentant pour l'ensemble du continent un intérêt commun, la CEMAT est actuellement fermement décidée à contribuer à la sortie de la crise économique et à mettre en œuvre des solutions efficaces pour faire face aux enjeux du changement climatique, considérant que l'aménagement du territoire avec les approches intégrées et intersectorielles et le système de gouvernance multi-niveaux peut fournir un cadre adéquat et une base pour mettre en œuvre des stratégies adaptées et des mesures respectueuses de la diversité territoriale européenne. Elle consacre aussi une attention particulière et des efforts importants aux effets territoriaux du vieillissement de la population, aux questions de migration, à la polarisation sociale grandissante et à l'accélération de la mondialisation.

En vue de promouvoir une gouvernance territoriale innovante, de permettre la coordination de différentes politiques à différents niveaux et d'associer efficacement les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que la société civile, la CEMAT encourage l'élaboration de visions à long terme qui favorisent des approches globales et préviennent tout effet territorial non désiré.

*Appelons :*

- les Etats membres, le Comité des Ministres et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à prendre en compte non seulement l'importance du travail réalisé par la CEMAT au cours des quarante dernières années pour promouvoir un développement territorial à l'échelle paneuropéenne tout en soutenant les droits de l'homme et la démocratie, mais aussi ses activités stratégiques actuelles concernant des questions essentielles dans un contexte difficile et très changeant, et donc à continuer de soutenir la CEMAT en la dotant de moyens suffisants, ainsi que cela est mentionné à l'annexe de la Déclaration finale du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements (2005) ;
- le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe à offrir un soutien approprié aux recommandations politiques de la CEMAT afin de faciliter et de consolider leur mise en œuvre par la mobilisation de plus larges cercles de pouvoirs publics et de parties prenantes de la société civile ;

- l'Union européenne à contrecarrer la baisse de territorialité dans les politiques européennes et à promouvoir la cohérence et les synergies entre les politiques qui ont une incidence territoriale importante, l'objectif étant de renforcer la cohésion et la durabilité territoriales ainsi que la compétitivité des régions européennes dans un contexte de défis territoriaux croissants. A cet égard, il conviendrait également de renforcer la dimension territoriale des politiques de voisinage.

*Nous nous engageons, avec nos moyens et nos compétences, à :*

- insuffler, à l'occasion du quarantième anniversaire de la CEMAT et dans un contexte très difficile, un nouvel élan à nos efforts de coopération et à intensifier les activités de la CEMAT en vue de contribuer sensiblement à la recherche de solutions cohésives et durables en ce qui concerne le développement territorial du continent européen ;
- accorder une attention particulière, dans les politiques de développement territorial de nos pays respectifs, aux nouveaux enjeux décrits plus haut, à prendre toutes les initiatives, à la fois dans nos pays respectifs et dans le cadre de la coopération transfrontalière, pour faire en sorte que les politiques de développement territorial puissent être efficacement associées aux efforts déployés pour relancer l'économie européenne de manière durable, et à proposer des solutions efficaces et adéquates pour la mitigation et l'adaptation aux problèmes liés au changement climatique ;
- mandater le Comité des hauts fonctionnaires pour qu'il adapte les Principes directeurs aux nouveaux enjeux territoriaux.

\* \* \*